ÉDUCATION

Les rattrapages durant les vacances se feront au cas par cas

Les vacances de printemps programmées à compter de jeudi prochain ne seront pas synonymes de repos pour l'ensemble des écoliers. Les élèves des classes d'examen sont appelés à rejoindre les classes durant la première semaine. Le rattrapage des cours se fera au cas par cas en fonction du volume horaire perdu durant la grève.

Nawal Imès - Alger (Le Soir) - Les vacances ne seront pas faites que de farniente pour tous les élèves. Ceux des classes d'examen devront sacrifier la première semaine de vacances, notamment ceux dont les professeurs avaient répondu à l'appel des syndicats en débrayant pendant plusieurs jours.

Le rattrapage des cours n'est cependant ni obligatoire ni applicable à l'emporte-pièce à l'ensemble des établissements scolaires. Chaque établissement a eu en fonction des heures de cours perdus à établir son propre planning pour le rattrapage.

Dans beaucoup d'établissements, le rattrapage a déjà commencé depuis la reprise des cours et l'arrêt du mouvement de protestation de plusieurs semaines.

Les enseignants ont en effet profité des heures creuses pour rattraper les cours.

Le ministère de l'Education avait autorisé les enseignants à ne pas organiser les examens de fin du deuxième trimestre et de profiter de la semaine bloquée habituellement consacrée aux compositions, pour rattraper les cours.

Il était question dans un premier temps de prendre la décision de rattraper obligatoirement les cours pendant les vacances avant que les lycéens n'investissent la rue pour exiger que leur droit au repos soit respecté.

Sous la pression de ces derniers, le ministère de l'Education avait finalement revu sa stratégie. La notion du cas par cas a finalement été retenue.

Photo : Samir Sid.

Dans certains établissements, le rattrapage a déjà commencé.

Le département de Baba Ahmed a laissé le soin aux chefs d'établissement et aux enseignants d'arrêter un planning en fonction du nombre d'enseignants ayant répondu à l'appel au débrayage et au nombre de jours que ce dernier a duré. En fonction des établissements, le taux de suivi était en effet différent.

Certains enseignants avaient débrayé du premier au dernier jour, d'autres avaient rejoint le mouvement plusieurs jours après le début de la grève.

Face à la polémique et à la colère des lycéens qui avaient investi la rue, le ministère de l'Education avait installé une commission qui avait la charge de trouver les meilleurs moyens de rattraper les cours.

Dans une circulaire transmise aux cinquante Directions de l'éducation, le ministère insiste sur «la nécessité de rattraper les cours perdus pour préserver l'intérêt de l'élève.

Le document insiste aussi sur la préservation de l'avancement pédagogique et des rythmes scolaires, tout en prenant en compte la capacité d'assimilation des élèves», plaidant pour un planning spécifique «conformément à une méthodologie pédagogique étudiée au sein des conseils d'enseignement extraordinaires et approuvée par la famille éducative de l'établissement».

N. I.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE EN VISITE À BOUMERDÈS

Appel suggestif et tentative d'une manipulation de la foule qui tourne au fiasco

A suivre les propos du ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Abdelouahab Nouri, qui intervenait samedi après-midi devant un rassemblement de fellahs convoqués à la maison de la culture Rachid Mimouni de la ville de Boumerdès, pour y exposer leurs doléances, il n'y a pas de risque d'alternative au gouvernement après le 17 avril. Et pour cause, sûr de lui, le ministre, qui clôturait sa visite dans plusieurs communes de la wilaya par ce rassemblement, a fait beaucoup de promesses concernant la prise en charge de plusieurs dossiers en rapport avec les activités des fellahs.

L'une d'elles se rapporte à l'établissement et la remise aux fellahs, des actes de concessions des terres de l'Etat cédées aux EAC (entreprise agricole collective) et EAI (entreprise agricole individuelle) et l'attribution, en concession également, des terres forestières. Il dira à ce sujet : «Le Premier ministre m'a instruit à son retour de la visite dans votre wilaya que cette opération doit être clôturée très rapidement.»

Aux vignerons qui se sont plaints de la surproduction qu'ils n'arrivent pas à écouler, Nouri suggérera : «Faites-moi des propositions, nous verrons quoi faire.» Concernant les difficultés que rencontrent les fellahs pour l'obtention de prêts bancaires, le ministre prend un engagement :«Nous allons régler ce problème après les élections.» A aucun moment, l'orateur n'a fait allusion à son éventuel remplaçant. «Est-ce de l'optimisme ou de l'assurance d'une victoire électorale assurée ?», s'interroge notre voisin avec son bon sens de fellah.

A plusieurs reprises, le ministre a, par ailleurs, fait l'apologie de l'UNPA, une organisation paysanne annexe du FLN et qui se compte parmi les souteneurs du quatrième mandat.

Clôturant son intervention avec une manière suggestive, le ministre, qui est venu à Boumerdès dans le cadre de ses prérogatives gouvernementales, a suggéré la destination du vote du 17 avril en mettant en exergue la stabilité, le leitmotiv des partisans de l'actuel chef de l'Etat. Pour argumenter ses conseils, le ministre survole les points inquiétants de l'actualité africaine et vénézuélienne pour asséner : «L'Algérie est entourée par la Tunisie, la Libye et le Mali en difficultés. Dans un monde en ébullition, nous, nous voulons la stabilité ? Voyez ce qui se passe également au Venezuela où 30 citoyens de ce pays ont été assassinés.» Ce qui est, pour un politicien et non pas pour un commis de l'Etat, une manière de susciter la peur avant de montrer le refuge.

A noter qu'une tentative de manipulation de l'assistance a tourné au fiasco. En effet, à la fin de l'intervention du ministre, quelqu'un dans la salle a crié «Vive l'Algérie ! » Une salve d'applaudissements approuvait l'intervention. Tout de suite après un responsable local du RND s'est mis debout en scandant «Ouhda raabaâ !» (quatrième mandat) en faisant signe à la foule de se mettre debout et de reprendre le slogan.

Personne n'a branché. Décidément l'Algérie n'en finira pas de sitôt de souffrir de la confusion entretenue entre les activités et la continuité de l'Etat et les sentiments et les convictions des personnes. Il n'est pas donné à tout le monde d'être un homme d'Etat.

Abachi L.

IL SERA GÉNÉRALISÉ DÈS 2015 À TOUS LES OPÉRATEURS

Le registre du commerce électronique lancé hier

Deux commerçants de la wilaya d'Alger, inscrits récemment au Registre du commerce, se sont vu délivrer hier les premiers extraits du Registre du commerce électronique (RCE).

Chérif Bennaceur - Alger (Le Soir) - Délivrés, en présence notable du ministre du Commerce, Mustapha Benbada, par le Centre national du registre du commerce (CNRC), ces deux RCE sont des documents papiers dotés d'un code crypté, sécurisé, infalsifiable et lisible par tout périphérique mobile.

Le RCE dispose, en effet, d'un symbole graphique comportant des données cryptées qui peuvent être lues par tous les périphériques mobiles (webcams, tablettes, smartphones...) pour vérifier les informations contenues sur l'extrait du registre du commerce. Il s'agit d'une opération pilote lancée dans la wilaya d'Alger et qui sera généralisée à l'ensemble des wilayas à partir de juin prochain, au profit des nouveaux inscrits au CNRC.

La généralisation de cette opération pour l'ensemble des commerçants (déjà opérationnels) interviendra, cependant, dès l'année prochaine. Soumise, selon Mustapha Benbada, à la révision du dispositif réglementaire régissant la délivrance de ce type de document, la conception d'un nouveau modèle d'extrait du registre du commerce sous format carte PVC et qui remplacera les documents en papier actuels est, en effet, bien finalisée et sera lancée dès décembre 2014.

Cette carte électronique qui concernera ainsi les 1,6 million de commerçants inscrits au registre du commerce, vise essentiellement plusieurs objectifs, à charge cependant d'une adhésion totale des opérateurs concernés. Comme l'expliquera le ministre du Commerce ainsi que le directeur général du CNRC, Chiti Chafik, cet outil vise fondamentalement à «assainir» le tissu d'opérateurs, mettre un terme aux pratiques frauduleuses, mettre fin aux actes de falsification des extraits et faciliter la tâche des agents des services de contrôle.

Egalement, il permettra de consulter, obtenir des informations exactes et affinées et les vérifier en temps réel sur le commerçant (historique des opérations effectuées par le biais du registre du commerce), en somme une meilleure traçabilité des transactions commerciales. Comme il vise à contribuer à la généralisation de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication et à œuvrer à l'amélioration du service public économique.

Notons que le RCE qui a été financé à hauteur de 50 millions de dinars, sur fonds propres du CNRC et du fonds dédié à la promotion des TIC, et a bénéficié d'une expertise finlandaise, fera l'objet d'un suivi pendant cinq ans. Il s'inscrit dans le cadre du programme de modernisation du système d'information de ce service sous tutelle du ministère du Commerce, doté entre 2007 et la fin 2013 d'une enveloppe de 107 millions de dinars et en 2014, d'une affectation de 304 millions de dinars dont 50 millions de dinars relatifs aux RCE.

Dans ce contexte, le CNRC a mis en place un portail électronique efficient (329 000 accès) ainsi qu'un sytème de gestion électronique des documents (déjà 960 000 dossiers de commerçants numérisés et sécurisés).

C. B.

CONCURRENCE

Le Conseil rendra publics deux avis

Le Conseil de la concurrence rendra publique sa décision sur deux saisines dont une relative à la commercialisation du ciment. C'est ce que le président dudit conseil, Amara Zitouni, a indiqué hier en marge de la cérémonie de lancement du Registre du commerce électronique. Cité également par l'agence nationale de presse, le président du Conseil de la concurrence a indiqué que cette instance, réactivée fin janvier 2013, a reçu six requêtes d'opérateurs privés pour non-respect du droit de la concurrence. Contestées, les pratiques restrictives de concurrence relevées concernent la commercialisation de l'automobile (poids lourd), des produits lubrifiants, du ciment, et des fournitures scolaires. Notons également que cette institution, qui n'a pas activé pendant plusieurs années, a hérité de 22 dossiers et s'apprête à statuer prochainement sur une quinzaine d'affaires.

C. B.